

PARLEMENT BRUXELLOIS

Abattage rituel : tension au début des auditions

Le Parlement bruxellois a débuté mercredi ses auditions sur l'abattage rituel. Pour rappel, trois partis de la majorité, Défi, Groen et l'Open VLD, ont déposé une proposition d'ordonnance qui vise à imposer l'étourdissement préalable pour tout abattage. Ce texte a irrité d'emblée les partenaires Ecolo et PS. Les auditions se sont tenues mercredi dans un climat serein. Un différend a toutefois émergé en début de séance entre Défi, le PS et Ecolo. Le règlement prévoit que les textes soient présentés par leurs auteurs dans leur ordre d'arrivée au Parlement. Le Vlaams Belang a donc introduit son texte, suivi par la N-VA et par Défi. Les amirantes ont demandé en vain de débiter par leur présentation. Ecologistes et socialistes ont refusé au nom du respect du règlement. Certains chez Défi et au MR y ont vu une manœuvre d'associer le texte de Défi à celui du Belang. Les libéraux parlent même d'une rupture du cordon sanitaire, puisque le Belang a évoqué son texte en premier. Du côté du PS et d'Ecolo, on s'insurge contre une telle accusation. « C'est un faux problème. On aurait pu voter pour changer l'ordre du jour, mais ça ne valait pas la peine de créer un incident pour ça. Le cordon sanitaire, c'est respecter les règles et en même temps ne pas leur laisser d'espace. Quand le Belang a défendu sa position, on est tous sortis. On s'est juste dit "Il faut qu'on en finisse le plus vite possible" », indique la députée PS Véronique Jamouille. « Il ne s'agissait pas de l'examen des textes, juste de leur présentation », lance le député Tristan Roberti (Ecolo). J.T.H.



© BELGA

ESPAGNE

Juan Carlos I^{er} de retour après deux ans d'exil

L'ex-roi d'Espagne Juan Carlos I^{er}, exilé depuis août 2020 aux Emirats arabes unis après des accusations de malversations, va revenir pour la première fois en deux ans dans son pays jeudi. Juan Carlos a communiqué « sa décision de se rendre en Espagne du 19 au lundi 23 mai », indique la Maison Royale qui précise qu'il séjournera à Sanxenxo, en Galice et qu'il verra également son fils le roi Felipe VI lundi à Madrid, avant de repartir à Abou Dhabi. AFP

VARIOLE DU SINGE

Plus d'une quarantaine de cas en Espagne et au Portugal

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a dit mardi vouloir faire la lumière, avec l'aide du Royaume-Uni, sur les cas de variole du singe détectés dans ce pays depuis début mai, notamment dans la communauté homosexuelle. Au total vingt-trois cas suspects de cette maladie virale (« monkeypox »), endémique en Afrique de l'Ouest, ont été également recensés dans la région de Madrid, ont annoncé mercredi soir les autorités sanitaires locales. Au Portugal, il y a « plus de 20 cas suspects (...) dans la région de Lisbonne (ouest), parmi lesquels cinq ont été confirmés », a annoncé la Direction générale de la santé du Portugal. AFP

CYBERCRIMINALITÉ

Vivalia : la piste du ransomware se confirme

L'organisation criminelle Lockbit, connue pour avoir attaqué le Barreau de Charleroi, assure qu'elle a dérobé 400 GB de données au réseau hospitalier Vivalia. Elle menace de les rendre publiques si une rançon n'est pas payée.



La menace telle qu'elle apparaît, en anglais, sur le site criminel. © DR.

ARTHUR SENTE (AVEC L.CO.)

Le coupable de l'attaque informatique qui a terrassé les serveurs du réseau Vivalia, gestionnaire de plusieurs hôpitaux et maisons de repos en province du Luxembourg, semble avoir un nom et une signature. Le « gang » de ransomware Lockbit, spécialisé dans le vol et le chiffrement de données de ses victimes, a effectivement revendiqué sur sa plateforme accessible via le darknet l'attaque qui a frappé ce week-end cette intercommunale, paralysant plusieurs de ses services opérationnels depuis lors.

L'information a été dans un premier temps relayée sur Twitter par Anis Haboubi, analyste belge en cybersécurité. Nous avons pu la confirmer en nous rendant sur le site de Lockbit, où le nom de l'intercommunale belge a bien été ajouté au tableau de chasse de l'organisation criminelle, à côté notamment de ceux d'une PME de Cologne spécialisée en audit ou encore d'une société d'avocats basée en Argentine, récemment piratées.

En cliquant sur le « profil » de Vivalia, la menace suivante y apparaît par écrit, en anglais : « Nous avons 400 GB de données. Toutes les données ont été collectées via quatre « trusts » : Vivalia, IFAC (Institut Famenne Ardenne Condroz, NDLR), CHA (Centre Hospitalier de l'Ardenne, NDLR), CSL (Cliniques Sud Luxembourg, NDLR). Ces données incluent des données personnelles sur les patients et leurs maladies, les données personnelles d'employés, et bien plus. Toutes les données disponibles seront publiées. » Un ultimatum indique qu'à défaut du paiement d'une rançon réclamée à la victime, les données seront publiées le 26 mai à 17 h.

Voilà qui relève de ce qu'on appelle la « double extorsion » dans le jargon de la cybercriminalité : la victime d'une attaque au ransomware se voit d'abord sommée de payer pour récupérer ses données, qui ont été cryptées. Mais aussi, dans un second temps, pour prévenir leur mise à disposition publique.

Dans ses premières réactions relatives à l'attaque dont elle a été victime, l'intercommunale Vivalia avait assuré ne pas avoir eu connaissance de l'existence d'une demande de rançon. Sans forcément remettre en cause l'honnêteté de ces déclarations, la revendication émanant de Lockbit vient désormais clarifier les choses.

Sept victimes belges

Ce n'est pas la première fois que l'on parle de Lockbit dans l'actualité cybercriminelle belge de ces derniers mois. En octobre, en effet, ce groupe avait déjà revendiqué une attaque visant le Barreau de Charleroi. La victime, qui avait refusé de payer la rançon réclamée pour le dé-

cryptage et la récupération de ses données, avait vu près de 12.000 documents internes publiés en libre accès sur le site de Lockbit. Preuve, s'il en est, du crédit à apporter aux menaces proférées par les pirates. Par ailleurs, une recherche sur le site de Lockbit permet de réaliser que ce « gang » compte parmi ses victimes au moins cinq autres sociétés belges, dont une société immobilière, un grand groupe industriel actif dans la filière du recyclage, ou encore une entreprise wallonne spécialisée dans la construction d'infrastructures routières.

Olivier Bogaert, commissaire au sein de la Fédéral Computer Crime Unit (FCCU), connaît bien ce nom. « Lockbit n'est pas seulement le nom que se donne le groupe de ransomware, c'est aussi le nom de leur outil, de leur virus », tient-il à préciser. « Le Lockbit existe depuis 2015 et il a évolué de façon assez précise pour devenir un outil sophistiqué. Il va permettre aux pirates de se propager dans l'ensemble des structures informatiques du groupe, puis d'en prendre le contrôle ou de procéder à des cryptages puis des vols de données. Comme souvent, le Lockbit utilise une faille du système, il s'introduit par hameçonnage en récupérant une série de mots de passe et d'identifiants, avant de se propager pour bloquer un système de données. »

Dans le cadre de l'attaque qui a visé Vivalia, une équipe policière spécialisée est descendue sur les lieux et continue de travailler dans le cadre de l'enquête ouverte à la suite de ces faits. Mais comme l'explique Olivier Bogaert, dans ce dossier comme pour d'autres du même type, c'est davantage au niveau supérieur que les choses vont se jouer : « Les enquêtes sur les groupes de ransomware, comme Lockbit, sont surtout traitées au niveau d'Europol. C'est le bon niveau pour essayer de remonter jusqu'aux responsables. »

Difficile remise à flot

Contacté en matinée ce mercredi au sujet de ces nouveaux éléments, Fabien Namur, le porte-parole de l'intercommunale touchée, s'en tient à ces quelques mots : « La seule chose que je peux dire, c'est que cette cyberattaque comporte plusieurs volets, dont un volet judiciaire, sur lequel nous ne faisons aucun commentaire, car nous laissons la justice travailler. De notre côté, on s'attache vraiment à remettre en place la structure informatique qui va nous permettre de reprendre les soins. » Car au niveau médical, le réseau hospitalier continue bel et bien de fonctionner « en mode dégradé » depuis ce week-end. Autrement dit, les opérations non urgentes y sont toujours annulées, de même que tous les examens radiologiques et les consultations classiques – sauf pour motif exceptionnel, approuvé par un médecin.

Économiser, ça commence aujourd'hui, avec les délices gratuits de Delhaize



1+1
RAVIER
GRATIS

Dés de filet de poulet nature
11⁹⁰ /kg
€5⁹⁵ /KG POUR 2 RAVIERS



Chips
Crocky
Classiques, À l'ancienne
ou Explosions
Combinez & profitez
150g ou 200g
Par ex. : 4 x paprika
Classique,
200g
5⁰⁰
€2⁵⁰ POUR 4

2+2
GRATIS

DÉCOUVREZ NOS AUTRES DÉLICÉS GRATUITS EN MAGASIN OU SUR DELHAIZE.BE



* Promotions calculées sur les prix recommandés. Valables du jeudi 19/05/2022 au mercredi 25/05/2022 inclus dans tous les supermarchés Delhaize et magasins AD et Proxy Delhaize participants, ainsi que sur delhaize.be, dans la limite des stocks disponibles.